

Ma commune, j'y tiens !
Drocourt

le supplément

Magazine n° 23 • Juin-Juillet-Août 2023

BUD GET 2023

LE MOT “ DU MAIRE

L'établissement de ce budget a nécessité de nombreuses heures de travail pour les agents et les services, ainsi que les élus au sein des commissions animées par les adjoints référents avec une consigne en fil rouge à travers la lettre de cadrage : « rester en budget constant ». Aussi je tiens à remercier chacune et chacun, élus et techniciens pour ce travail qui par ailleurs a nécessité de nombreux allers retours. J'ai pour habitude de dire que l'établissement du budget de la ville est l'acte essentiel d'une année de mandature et que bien entendu il est contraint tant pour nos recettes que pour nos charges. C'est encore et peut être plus vrai cette année que les précédentes. Notre budget est soumis et c'est très bien, à des contraintes internes liées au choix, en particulier en matière d'investissements, que nous avons faits précédemment, qui ont été ou qui seront mis en œuvre cette année et les suivantes : la voyette, la salle Saussez, l'aménagement des espaces publics de la cité de la Parisienne (ERBM), la reprise des biens acquis et traités pour la commune par l'EPF, la rénovation de l'éclairage public, lesquels ont déjà dépassé le million d'euros. Et puis, il y a les contraintes externes, celles sur lesquelles nous n'avons pas la main, qui concernent les collectivités comme elles concernent chacune et chacun de nos concitoyens : la situation internationale, l'inflation, la hausse vertigineuse de l'énergie qui laisse entrevoir un budget multiplié environ par 4 pour ce qui concerne les dépenses liées à cette énergie sans prendre en compte les différentes mesures gouvernementales susceptibles de venir exténuier nos dépenses. Mais comme tout un chacun, ce n'est pas de cela dont les collectivités ont besoin mais d'un véritable service public, de l'énergie, du gaz, de l'électricité, non lié à la spéculation sur un produit vital.

Sincèrement vôtre,
Bernard CZERWINSKI

📎 LE BUDGET, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le budget est un document de référence dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses.

Le budget est un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité, tout comme peut l'être la tenue d'un budget au sein d'une famille.

Il s'agit d'un document prévisionnel qui retrace aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir et autorise le maire à faire les dépenses et engranger les recettes.

Il n'existe qu'un seul budget, mais il peut subir des modifications en cours d'année afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

L'exécution effective du budget est consignée dans un autre document, le compte administratif, qui ne reprend que les réalisations effectives.

📎 PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU BUDGET

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, frais généraux, subventions versées.

INVESTISSEMENT

Travaux de bâtiments et réseaux, acquisition d'immeubles et de matériels, remboursement du capital des emprunts.

RECETTES

FONCTIONNEMENT

Impôts directs
Dotations de l'État
Produits des services

INVESTISSEMENT

Subventions reçues et dotations
Emprunt

DÉPENSES

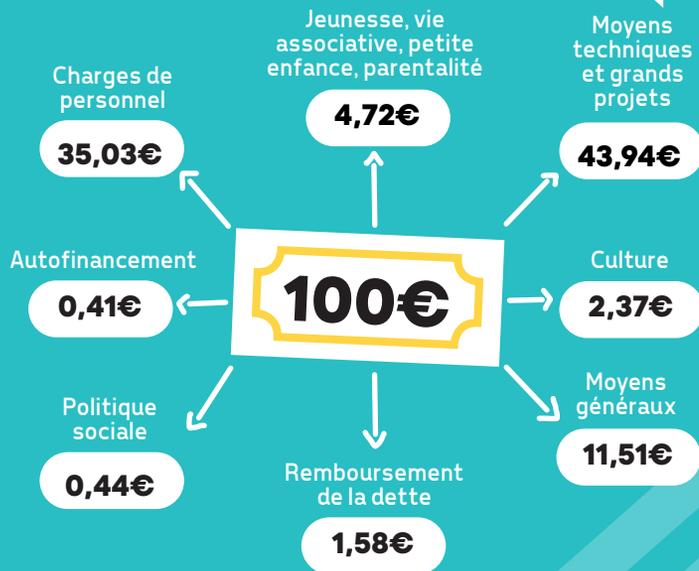
Un budget équilibré et sincère de

5 104 435 €

3 581 149 €
en fonctionnement

1 523 286 €
en investissement

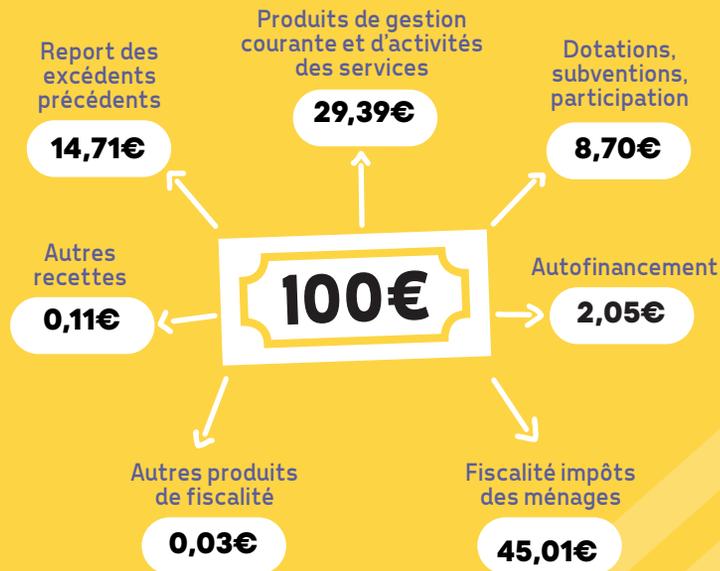
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE LA VILLE pour 100€ dépensés



RECETTES



RÉPARTITION DES RECETTES DE LA VILLE pour 100€ dépensés



RÉALISATIONS

2022

RÉALISATIONS

Travaux sur les équipements communaux (écoles, stades, salles communales.....)	595 778,68€
↳ Dont aménagement de la salle Saussez	389 705,59€
↳ Dont rénovations Bibliothèque/Ludothèque.....	26 660€
↳ Dont démolitions rue M. Bart.....	94 167,47€
↳ Dont visiophones/interphones écoles.....	32 492,12€
↳ Dont pause d'une alarme club du 3ème âge	2 689,38€
↳ Dont réalisation de l'abri Place Allende	15 619,20€

Voirie et réseaux câblés (fibre, panneau lumineux, éclairage public).....	37 300,48€
---	------------

Numérique et informatique dans les écoles et les services communaux.....	34 847,96€
--	------------

Équipements (cimetière, véhicules.....)	55 899€
---	---------

Aménagements Cité de la Parisienne.....	130 000€
---	----------

PRÉVISIONS

2023

PROJETS

Administration et service public	19 400€
↳ Numérique et télécommunications.....	9 500€
↳ Instruments de musique.....	3 800€
↳ Cimetière	5 000€
↳ Stade Baland.....	1 100€

Aménagement du territoire et entretien des équipements communaux	720 900€
↳ Cité de la Parisienne.....	270 000€
↳ Voyette rue M. Bart.....	172 000€
↳ Rénovation éclairage public.....	200 000€
↳ Rénovation Ecole Prin	76 900€
↳ Signalisation routière.....	2 000€



Retrouvez tous les éléments de présentation du budget de la ville sur le site internet Rubrique "La Mairie" > "Comptes rendus"

IMPÔTS LOCAUX

Comme chaque année, les bases d'imposition se voient appliquer une revalorisation forfaitaire afin de tenir compte de l'évolution théorique des prix du marché de l'immobilier.

Jusqu'en 2017, ce pourcentage était fixé par les parlementaires lors de l'examen de la loi de finances et depuis la loi de finances pour 2017, le

Uen 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale mais elle sera maintenue pour les résidences secondaires.

coefficient d'actualisation des bases d'imposition est déterminé par la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre le mois de novembre de l'année n-1 et celui de l'année n-2. Suite à la publication de l'indice de novembre 2022, le coefficient d'actualisation s'élève à 1,071 pour 2023, soit un taux de progression des bases d'imposition (taxes foncières - TEOM - TH sur les résidences secondaires et certaines catégories de locaux passibles de la CFE) de 7,1 %.

RÉPARTITION DES RECETTES DES IMPÔTS POUR 100€ COLLECTÉS

